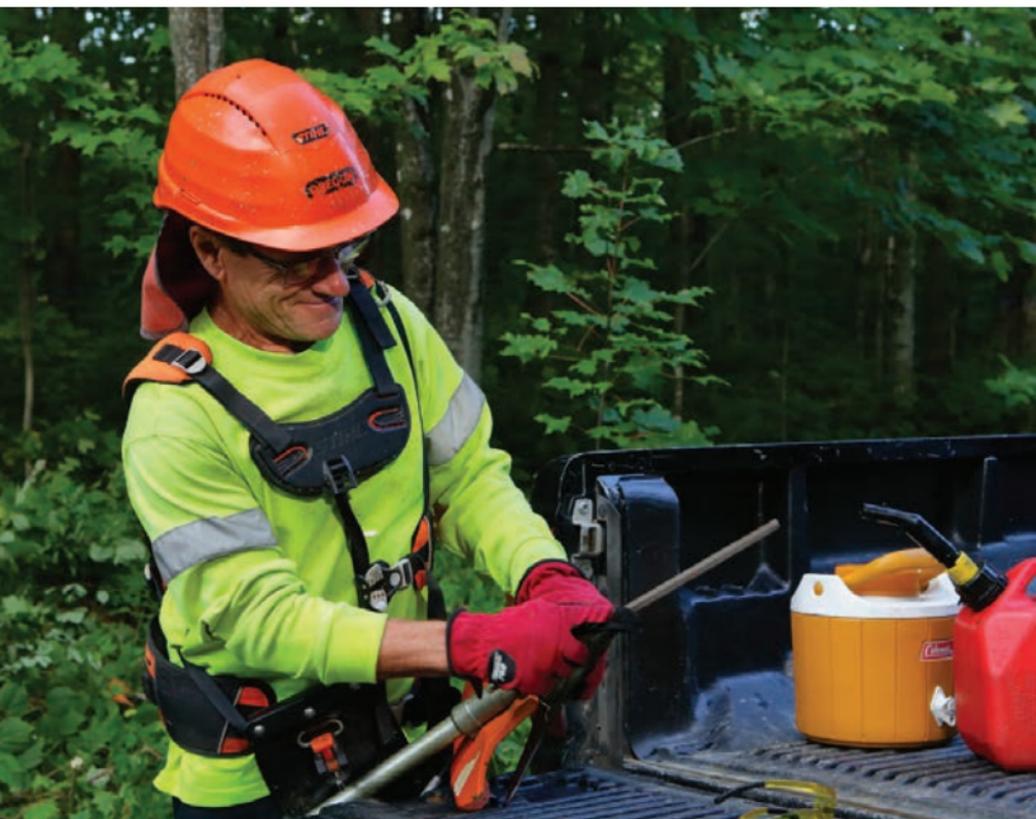


CARNET DES DÉPENSES

du travailleur forestier



 **FORÊT
COMPÉTENCES**

Comité sectoriel de main-d'œuvre en aménagement forestier

foretcompetences.ca



Ce carnet appartient à

Nom:

Adresse:

Employeur:

Téléphone

Maison: _____

Travail: _____

Cellulaire: _____

Courriel:

CE QU'IL FAUT SAVOIR AU SUJET

du Carnet des dépenses du travailleur forestier

Tel qu'indiqué par l'Agence du revenu du Canada et par Revenu Québec, **un travailleur doit tenir un registre** pour chaque année où il déduit, dans sa déclaration de revenus, des dépenses liées à son emploi. Ce registre doit comprendre, notamment, le **relevé quotidien de vos dépenses** ainsi que **toutes les factures et tous les reçus** liés aux dépenses effectuées dans le cadre de votre emploi. De plus, si vous utilisez votre véhicule à moteur pour gagner votre revenu d'emploi, le registre doit inclure un **relevé indiquant le nombre de kilomètres parcourus** pour les besoins de l'emploi.

À cet effet, ForêtCompétences a développé le *Carnet des dépenses du travailleur forestier*, qui vous permet de consigner vos dépenses d'emploi dans un document facile à utiliser. Ce document peut vous servir de registre. Il est à noter qu'il **doit être rempli dès le début de l'année** pour laquelle vous déduisez vos dépenses (1^{er} janvier au 31 décembre de l'année d'imposition).

Vous n'avez pas à envoyer votre registre avec votre déclaration de revenus. Cependant, vous devez le conserver pendant au moins six ans après la fin de l'année d'imposition visée.

Pour votre déclaration de revenus FÉDÉRALE, vous pouvez utiliser le formulaire de ForêtCompétences « **État des dépenses d'emploi pour les travailleurs forestiers** », qui est une adaptation du formulaire T777 « *État des dépenses d'emploi* », de l'Agence du revenu du Canada, normalement utilisé pour déduire les dépenses d'emploi. Le formulaire de ForêtCompétences présente l'avantage de ne recueillir que les renseignements pertinents aux travailleurs forestiers. De plus, il a été **conçu pour être utilisé avec le Carnet des dépenses du travailleur forestier**; le carnet réfère aux lignes de ce formulaire. Vous pouvez télécharger et imprimer ce formulaire sur le site Internet de ForêtCompétences: foretcompetences.ca/uploads/form-etat-depenses.pdf

Pour votre déclaration de revenus PROVINCIALE, le **formulaire « État des dépenses d'emploi pour les travailleurs forestiers » NE PEUT être utilisé** puisque Revenu Québec exige l'utilisation de ses propres formulaires. Malgré cela, le Carnet des dépenses du travailleur forestier conserve toute son utilité puisqu'il tient lieu de registre, tel que mentionné plus haut.

Formulaire *État des dépenses
d'emploi pour les travailleurs
forestiers* :



PRINCIPAUX FORMULAIRES À REMPLIR

en ce qui a trait aux dépenses d'emploi



Canada Revenue
Agency

Agence du revenu
du Québec

REVENU
QUÉBEC



7777 - État des dépenses d'emploi

Pour calculer vos dépenses d'emploi admissibles (scie mécanique, débroussailleuse, véhicule à moteur, etc.).

Joignez le formulaire à votre déclaration de revenus.

Ce formulaire peut être remplacé par le formulaire *État des dépenses d'emploi pour les travailleurs forestiers*, adapté par ForêtCompétences.

T2200 - Déclaration des conditions de travail

Votre employeur doit remplir et signer le formulaire T2200 afin que vous puissiez déduire vos dépenses d'emploi de votre revenu.

Si vous avez plusieurs employeurs, chacun d'eux doit remplir et signer un formulaire distinct.

Vous n'avez pas à joindre ce formulaire à votre déclaration de revenus. Conservez-le pour pouvoir le fournir sur demande.

GST370 - Demande de remboursement de la TPS/TVH à l'intention des salariés et des associés

Si votre employeur est inscrit à la TPS/TVH;
ET

Si vous avez payé la TPS/TVH sur certaines dépenses liées à votre emploi et avez déduit ces dépenses dans votre déclaration de revenus;

Vous pourriez avoir le droit de demander un remboursement de la TPS/TVH que vous avez payée sur ces dépenses.

Joignez le formulaire à votre déclaration de revenus.

À consulter :

www.canada.ca/fr/agence-revenu
Guide *Dépenses d'emploi* (T4044)



TP-78 - Dépenses d'emploi pour un travailleur forestier

Pour demander une déduction relative à l'utilisation d'une scie mécanique, d'une débroussailleuse, d'une motoneige, d'un VTT ou d'un véhicule à moteur.

Complétez la partie 1 et faites remplir la partie 2 par votre employeur.

Joignez le formulaire à votre déclaration de revenus.

Ce formulaire NE PEUT être remplacé par le formulaire *État des dépenses d'emploi pour les travailleurs forestiers*, adapté par ForêtCompétences.

VD-358 - Remboursement de la TVQ pour un salarié et un membre d'une société de personnes

Vous pouvez obtenir le remboursement de la TVQ que vous avez payée relativement à certaines dépenses déduites dans votre déclaration de revenus.

Ce remboursement est accordé uniquement si votre employeur ou si la société de personnes dont vous êtes membre est inscrit au fichier de la TVQ.

Vous devez remplir ce formulaire dans les quatre années qui suivent la fin de l'année civile durant laquelle vous avez engagé les dépenses.

Joignez le formulaire à votre déclaration de revenus.

À consulter :

www.revenuquebec.ca
Guide *Les dépenses d'emploi* (IN-118)



IMPORTANT : Cet aide-mémoire ne constitue pas un document légal. L'essentiel des informations sont tirées du guide *Dépenses d'emploi* (T4044) de l'Agence du revenu du Canada et du guide *Les dépenses d'emploi* (IN-118) de Revenu Québec.

COMMENT UTILISER

le Carnet des dépenses du travailleur forestier

Kilométrage du véhicule à moteur (Section 1)

En premier lieu, inscrivez en p.9 la marque, le modèle, l'année ainsi que le kilométrage du véhicule que vous utilisez pour gagner un revenu d'emploi, et ce, au 1^{er} janvier et au 31 décembre de l'année d'imposition à laquelle le carnet se rapporte. Ceci vous permettra de calculer le kilométrage total que vous avez parcouru avec votre véhicule au cours de l'année.

Par ailleurs, chaque fois que vous utilisez votre véhicule à moteur pour des fins d'emploi, remplissez les feuilles de calcul « *Nombre de KM parcourus pour gagner un revenu d'emploi* ». Inscrivez-y la date, le lieu de départ (bureau de l'employeur, camp forestier, etc.), la destination, le nombre de kilomètres parcourus (à l'aller et au retour) et le but de votre déplacement. Ces informations sont exigées par l'Agence du revenu du Canada et par Revenu Québec pour la tenue d'un registre.

À la fin de chaque mois, additionnez la colonne des kilomètres parcourus pour gagner un revenu d'emploi et reportez le total à la feuille « *Compilation des kilomètres parcourus pour gagner un revenu d'emploi* », à la page 163 de ce carnet.

ATTENTION : Vous ne pouvez pas déduire les frais du transport aller-retour entre VOTRE DOMICILE et les lieux suivants :

- le camp forestier
- le bureau de l'employeur
- un chantier de coupe si vous vous présentez régulièrement à cet endroit pour votre travail

Ces frais sont considérés comme des frais personnels.

IMPORTANT : Si vous changez de véhicule à moteur pendant l'année, inscrivez le kilométrage de chaque véhicule au moment de l'acquisition, de la vente ou de l'échange. Inscrivez aussi les dates. À cet effet, vous trouverez une page à la toute fin du carnet (Annexe kilométrage).

Frais de véhicule à moteur (Section 2)

Puisque les déductions pour les frais de véhicule à moteur sont calculées à partir du pourcentage d'utilisation de votre véhicule dans le cadre de votre travail par rapport à l'utilisation totale de celui-ci au cours de l'année, vous devez consigner l'ensemble des dépenses que vous avez assumées pour votre véhicule entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre.

COMMENT UTILISER

le Carnet des dépenses du travailleur forestier

Utilisez la section « *Frais de véhicule à moteur* » pour inscrire vos dépenses. Vous trouverez des feuilles de calcul pour chaque mois de l'année et pour chacune des trois catégories suivantes : essence, entretien et réparations, autres dépenses. La catégorie « *autres dépenses* » inclut notamment les primes d'assurances et les frais d'immatriculation et de permis de conduire.

À la fin de chaque mois, reportez le total des colonnes spécifiées sur la feuille « *Compilation des frais de véhicule à moteur* », à la page 164 de ce carnet. Le total de la catégorie « *autres dépenses* » n'est pas reporté à la page 164. Les différents types de dépenses qu'on y retrouve doivent plutôt être reportés directement aux lignes appropriées des formulaires utilisés au fédéral et au provincial, ou encore du formulaire de ForêtCompétences « *État des dépenses d'emploi pour les travailleurs forestiers* ».

Frais de scie à chaîne (Section 3)

La section « *Frais de scie à chaîne* » vous permet de déduire vos frais de scie à chaîne, s'ils ne sont pas remboursés par l'employeur. Vous trouverez des feuilles de calcul pour chaque mois de l'année, divisées en quatre catégories : frais d'essence et d'huile, frais d'accessoires (comprenant bougies, filtres à air, filtres à essence, chaînes, etc.), frais de réparation et autres frais non précisés dans les catégories précédentes.

À la fin de chaque mois, reportez le total des frais de chacune des quatre catégories sur les feuilles « *Compilation des frais de scie à chaîne* », aux pages 165 et 166 de ce carnet.

Frais de débroussailleuse (Section 4)

La section « *Frais de débroussailleuse* » vous permet de déduire vos frais de débroussailleuse, s'ils ne sont pas remboursés par l'employeur. Vous trouverez des feuilles de calcul pour chaque mois de l'année, divisées en quatre catégories : frais d'essence et d'huile, frais d'accessoires (comprenant bougies, filtres à air, filtres à essence, lames, etc.), frais de réparation et autres frais non précisés dans les catégories précédentes.

À la fin de chaque mois, reportez le total des frais de chacune des quatre catégories sur les feuilles « *Compilation des frais de débroussailleuse* », aux pages 167 et 168 de ce carnet.

COMMENT UTILISER

le Carnet des dépenses du travailleur forestier

Compilation des frais (Section 5)

À la fin de l'année, additionnez les frais de chaque mois, pour chacune des feuilles de compilation suivantes :

- Compilation des kilomètres parcourus pour gagner un revenu d'emploi (page 163);
- Compilation des frais de véhicule à moteur (page 164);
- Compilation des frais de scie à chaîne (pages 165-166);
- Compilation des frais de débroussailleuse (pages 167-168).

Reportez ensuite les résultats aux lignes indiquées du formulaire « État des dépenses d'emploi pour les travailleurs forestiers » ou dans les formulaires utilisés au fédéral et au provincial. N'hésitez pas à vous référer au guide *Dépenses d'emploi* (T4044) de l'Agence du revenu du Canada et au guide *Les dépenses d'emploi* (IN-118) de Revenu Québec pour plus de détails.



Une capsule vidéo contenant une foule de trucs pour utiliser le carnet à son plein potentiel et maximiser votre retour d'impôt est disponible sur notre site internet: foretcompetences.ca/fiscalite

Pour obtenir des renseignements supplémentaires sur l'utilisation du carnet ou pour formuler des commentaires, contactez-nous :

ForêtCompétences

965, av. Newton, bureau 254 Québec (Québec) G1P 4M4

Tél. : 418 864-7126 | Sans frais : 1 877 864-7126

foretcompetences.ca | Courriel : info@foretcompetences.ca



ForêtCompétences, votre comité sectoriel de main-d'œuvre en aménagement forestier, est un organisme de concertation dont la mission est de mettre en œuvre des stratégies innovantes pour soutenir le développement de la main-d'œuvre forestière.

SECTION 1

Kilométrage

INFORMATIONS SUR LE VÉHICULE À MOTEUR

utilisé pour gagner un revenu d'emploi

Marque, modèle et année du véhicule

Note : Si vous changez de véhicule à moteur pendant l'année, veuillez également compléter les informations à la page située à la toute fin de ce carnet (voir Annexe kilométrage).

Kilométrage

KM au 1^{er} janvier 20____ (Ligne 1)

KM au 31 décembre 20____ (Ligne 2)*

*Si vous changez de véhicule à moteur pendant l'année, veuillez inscrire ici la date de changement du véhicule, à la place du 31 décembre.

Kilométrage total durant l'année (Ligne 2 – ligne 1)

Reportez le kilométrage total aux lignes appropriées des formulaires utilisés au fédéral et au provincial. Si vous utilisez le formulaire « *État des dépenses d'emploi pour les travailleurs forestiers* », reportez le kilométrage à la ligne 10.

Période d'emploi

Date du début de la période d'emploi

Date de la fin de la période d'emploi

JANVIER 20 _____

Nombre de KM parcourus pour gagner un revenu d'emploi

Date	Lieu de départ	Destination	KM	But du déplacement
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
10				
11				

SECTION 2

Frais de véhicule
à moteur

JANVIER 20 _____

Frais de véhicule à moteur

ESSENCE

Date	Litres	Montant (\$)	km (facultatif)
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8			
9			
10			
11			
12			
13			
14			
15			
16			
17			
18			
19			
20			

JANVIER 20 _____

Frais de véhicule à moteur

ENTRETIEN ET RÉPARATIONS

Date	Description	Montant (\$)
1		
2		
3		
4		
5		
6		
7		
8		
9		
10		
11		
12		
13		
14		
15		
16		
17		
18		
19		
20		

JANVIER 20 _____

Frais de véhicule à moteur

AUTRES DÉPENSES

(Primes d'assurances, frais d'immatriculation et de permis de conduire, etc.)

Date	Description	Montant (\$)

Dans le cas des autres dépenses, veuillez reporter les montants aux cases appropriées sur le formulaire «État des dépenses d'emploi pour les travailleurs forestiers» ou sur les formulaires utilisés au fédéral et au provincial.

Total (\$)

Notes

SECTION 3

Frais de scie
à chaîne

JANVIER 20__

Frais de scie à chaîne

ESSENCE ET HUILE

Date	Litres	Montant (\$)
<p>Additionnez les chiffres de la colonne «montant» et reportez le total à la page 165 «Compilation des frais de scie à chaîne»</p>		<p>Total (\$)</p>

JANVIER 20 _____**Frais de scie à chaîne**

Date	Description	Montant (\$)
ACCESSOIRES Les accessoires comprennent entre autres les bougies, les filtres à air, les filtres à essence, les chaînes, etc.		
Additionnez les chiffres de la colonne «montant» et reportez le total à la page 165 <i>«Compilation des frais de scie à chaîne»</i>		Total (\$)
FRAIS DE RÉPARATIONS		
Additionnez les chiffres de la colonne «montant» et reportez le total à la page 166 <i>«Compilation des frais de scie à chaîne»</i>		Total (\$)
AUTRES FRAIS (PRÉCISEZ)		
Additionnez les chiffres de la colonne «montant» et reportez le total à la page 166 <i>«Compilation des frais de scie à chaîne»</i>		Total (\$)

SECTION 4

Frais de
débroussaillage

JANVIER 20 _____**Frais de débroussaileuse**

Date	Description	Montant (\$)
ACCESSOIRES Les accessoires comprennent entre autres les bougies, les filtres à air, les filtres à essence, etc.		
Additionnez les chiffres de la colonne «montant» et reportez le total à la page 167 <i>«Compilation des frais de débroussaileuse»</i>		Total (\$)
FRAIS DE RÉPARATIONS		
Additionnez les chiffres de la colonne «montant» et reportez le total à la page 168 <i>«Compilation des frais de débroussaileuse»</i>		Total (\$)
AUTRES FRAIS (PRÉCISEZ)		
Additionnez les chiffres de la colonne «montant» et reportez le total à la page 168 <i>«Compilation des frais de débroussaileuse»</i>		Total (\$)

SECTION 5

Feuilles de
compilation

20 _____

COMPILATION

des kilomètres parcourus pour gagner
un revenu d'emploi

Mois	Kilomètres (km)
Janvier	
Février	
Mars	
Avril	
Mai	
Juin	
Juillet	
Août	
Septembre	
Octobre	
Novembre	
Décembre	
	Total (km)

Additionnez et reportez le total à la ligne 9 du formulaire
«État des dépenses d'emploi pour les travailleurs forestiers»
ou aux lignes correspondantes des formulaires utilisés au
fédéral et au provincial.

20 _____

COMPILATION

des frais de véhicule à moteur

Mois	Essence (\$)	Entretien et réparations (\$)
Janvier		
Février		
Mars		
Avril		
Mai		
Juin		
Juillet		
Août		
Septembre		
Octobre		
Novembre		
Décembre		
	Total essence (\$) ¹	Total entretien et réparations (\$) ²

1 Additionnez et reportez le total à la ligne 11 du formulaire «État des dépenses d'emploi pour les travailleurs forestiers» ou aux lignes correspondantes des formulaires utilisés au fédéral et au provincial.

2 Additionnez et reportez le total à la ligne 12 du formulaire «État des dépenses d'emploi pour les travailleurs forestiers» ou aux lignes correspondantes des formulaires utilisés au fédéral et au provincial.

20 _____

COMPILATION

des frais de scie à chaîne

Mois	Essence et huile (\$)	Accessoires (\$)
Janvier		
Février		
Mars		
Avril		
Mai		
Juin		
Juillet		
Août		
Septembre		
Octobre		
Novembre		
Décembre		
	Total essence et huile (\$) ¹	Total accessoires (\$) ²

1 Additionnez et reportez le total à la ligne 23 du formulaire «*État des dépenses d'emploi pour les travailleurs forestiers*» ou aux lignes correspondantes des formulaires utilisés au fédéral et au provincial.

2 Additionnez et reportez le total à la ligne 24 du formulaire «*État des dépenses d'emploi pour les travailleurs forestiers*» ou aux lignes correspondantes des formulaires utilisés au fédéral et au provincial.

20 _____

COMPILATION

des frais de débroussailluse

Mois	Essence et huile (\$)	Accessoires (\$)
Janvier		
Février		
Mars		
Avril		
Mai		
Juin		
Juillet		
Août		
Septembre		
Octobre		
Novembre		
Décembre		
	Total essence et huile (\$) ¹	Total accessoires ² (\$)

1 Additionnez et reportez le total à la ligne 31 du formulaire «*État des dépenses d'emploi pour les travailleurs forestiers*» ou aux lignes correspondantes des formulaires utilisés au fédéral et au provincial.

2 Additionnez et reportez le total à la ligne 32 du formulaire «*État des dépenses d'emploi pour les travailleurs forestiers*» ou aux lignes correspondantes des formulaires utilisés au fédéral et au provincial.

ANNEXE

Kilométrage

INFORMATIONS SUR LE VÉHICULE À MOTEUR

utilisé pour gagner un revenu d'emploi

Complétez cette partie uniquement si vous avez changé de véhicule à moteur en cours d'année.

Modèle du véhicule _____

Kilométrage _____

KM au _____ (Ligne 1)
(inscrivez la date de changement du véhicule)

KM au 31 décembre 20____ (Ligne 2)

Kilométrage total durant l'année (Ligne 2 – ligne 1)

Additionnez ce kilométrage à celui effectué avant le changement de véhicule (voir page 9). Puis, reportez le kilométrage total aux lignes appropriées des formulaires utilisés au fédéral et au provincial. Si vous utilisez le formulaire « *État des dépenses d'emploi pour les travailleurs forestiers* », reportez le kilométrage à la ligne 10.